

Spectacle vivant et activités artistiques

Établissements au 31-12-2005

		Évolution depuis 1999
Total	1 380	+70 %
Non employeurs	930	+65 %
Employeurs	450	+81 %

Source : Insee, Sirene-REE
au 01/01/2006

Emplois en 2005

		Évolution depuis 1999
Total	2 710	+29 %
Non salariés	930	+75 %
Salariés	1 780	+14 %

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement
de 2004 à 2007

1 400 établissements du spectacle vivant et des activités artistiques sont répertoriés en Alsace en 2005. Ces établissements sont tout autant des troupes et des compagnies de musique, de théâtre et de danse, que des salles de spectacle, des prestataires techniques et des organisateurs et producteurs de manifestations culturelles. Sont répertoriés également des artistes plasticiens et des graphistes indépendants, la nomenclature d'activités française ne permettant pas de distinguer leur activité de celle des compagnies du spectacle vivant.

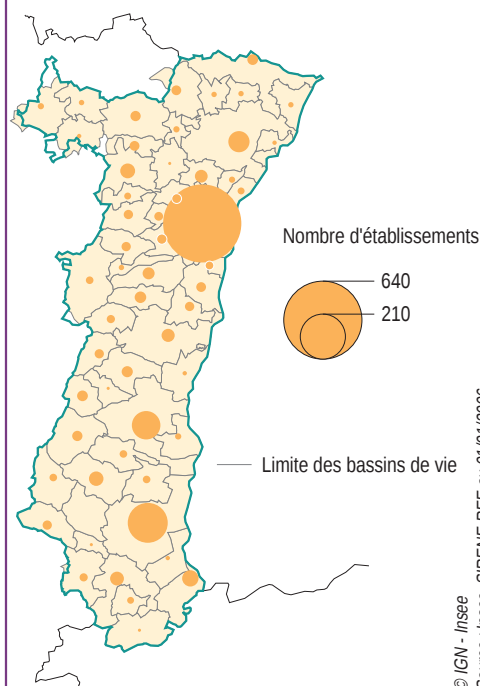
L'ensemble du secteur représente 1,6 % des établissements métropolitains, et 1,8 % des emplois, soit 2 700 personnes.

La forte progression du nombre d'établissements depuis 1999 (+70 %)

ne s'est pas traduite par une augmentation aussi marquée du nombre d'emplois salariés (+14 %) alors que celui-ci a progressé de 30 % en moyenne nationale.

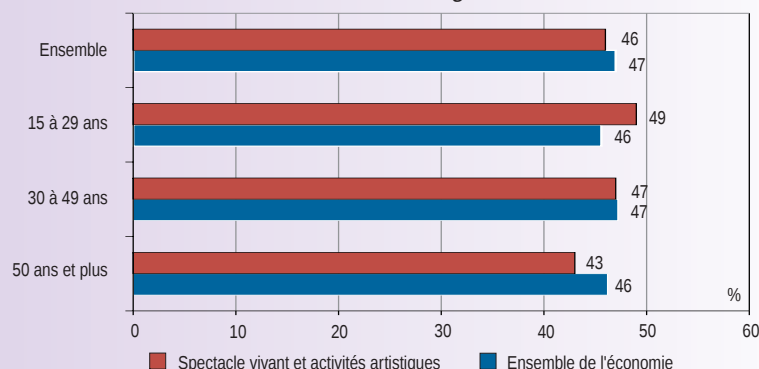
Dans le secteur du spectacle vivant et des activités artistiques, coexistent des situations d'emplois salariés très diverses entre l'intermittence et les emplois permanents. Seuls 17 % des salariés disposent d'un CDI, 8 postes de travail sur 10 ont une durée inférieure à 500 heures. Les salariés ont en moyenne trois employeurs, 53 % sont multiactifs et 27 % ont connu au moins une période de chômage dans l'année. Les indemnités de chômage représentent une part importante du revenu net des salariés du secteur (18 %), soit une proportion équivalente à celle de

Nombre d'établissements



Des femmes plutôt jeunes

Part des femmes selon l'âge en 2005



l'Île-de-France, mais très inférieure à celle des autres régions (28 %).

1 200 artistes du spectacle travaillent en Alsace ; 700 sont musiciens ou chanteurs (75 % d'hommes) et 300 comédiens ou metteurs en scène (50 % d'hommes). Les professions techniques et technico-artistiques occupent 1 900 emplois.

Spectacle vivant et activités artistiques

Caractéristiques des emplois salariés en 2005

	Arts-Spectacles	Ensemble*
Part des postes en CDI	17 %	55 %
Part des postes de moins de 500 heures	79 %	36 %
Part des salariés ayant connu au moins une période de chômage	27 %	11 %
Part des salariés résidant dans une autre région	11 %	6 %
Part des salariés multiactifs	53 %	13 %
Nombre moyen d'employeurs	3,2	1,1

* Ensemble de l'économie

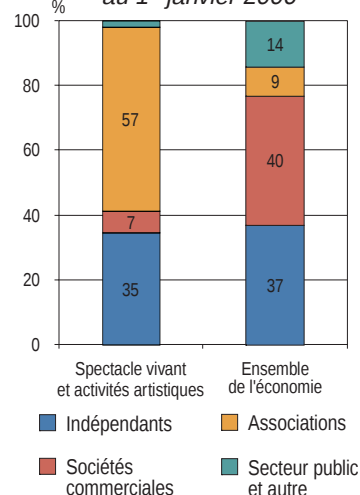
Source : Insee, DADS 2005

Les professions du secteur du spectacle vivant et des activités artistiques en 2005

	Hommes	Femmes	Total
Artistes plasticiens	200	210	410
Artistes des spectacles	410	270	680
Cadres techniques et ouvriers des spectacles	260	130	390
Autres professions	590	640	1 230
Total	1 460	1 250	2 710

Source : Insee, Enquêtes annuelles de recensement de 2004 à 2007

Les associations plus nombreuses

Part des catégories juridiques au 1^{er} janvier 2006

Source : Insee, Sirene-REE au 01/01/2006

Autrement vu ...

Les questions d'emploi dans le spectacle sont complexes à appréhender et chacun s'accorde aujourd'hui sur la nécessité d'en avoir une connaissance plus précise.

Ce secteur ne repose pas sur une source statistique unique adaptée à ses besoins. Suivre la situation de l'emploi passe par la lecture de données multiples, issues de sources administratives et multisectorielles.

Le secteur du spectacle englobe aussi bien les activités de production audiovisuelle que celles de spectacle vivant (théâtre, musique, danse, arts de la piste et de la rue, marionnettes...). Dans ce secteur, il est fréquent qu'un salarié ait plusieurs emplois et plusieurs employeurs au cours de l'année. Il convient aussi de souligner la forte saisonnalité de l'emploi dans le secteur.

L'accompagnement de l'emploi culturel en Alsace, un exemple : l'OGACA

L'emploi culturel a connu au début des années 1980 un accompagnement via des mesures de soutien liées au dispositif des "emplois de développement culturel", financé à cette époque par le ministère de la Culture.

Né dans ce contexte, l'OGACA est une association issue du réseau de l'Association de Gestion des Entreprises Culturelles (AGEC) aidant à la professionnalisation de la gestion culturelle.

Ses missions sont organisées en trois pôles :

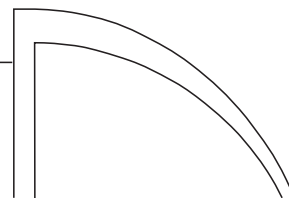
- un pôle de prestations et de conseil en gestion (droit du travail, droit social, gestion comptable et financière...). Il concerne aujourd'hui plus de 600 structures culturelles par an ;

- un pôle de formation à la gestion : la formation la plus structurée intitulée "Administrateur de Projet Culturel" en est à sa 18^e édition et a formé plus de 200 dirigeants de structures culturelles ;

- un pôle d'accompagnement professionnel qui permet un suivi des porteurs de projets dans la durée. Il concerne, aujourd'hui, 300 personnes par an.

En 2004, une coopérative d'activité et d'emploi (CAE) pour les métiers artistiques et culturels a vu le jour : ARTENRÉEL. Elle permet d'offrir aux artistes un cadre juridique et administratif, un suivi de gestion et un accompagnement individualisé.

Source : DRAC



Le paysage alsacien du spectacle vivant

Le territoire régional est marqué par la présence de nombreux lieux de création et de diffusion : ils sont au nombre de 14 pour les scènes du réseau dit institutionnel. À titre d'exemples, on peut citer l'Opéra national du Rhin, dans la capitale régionale, qui emploie 257 salariés dont 44 chanteurs au sein du chœur. Un Centre chorégraphique national, le Ballet de l'Opéra national du Rhin à Mulhouse, emploie, quant à lui, 36 danseurs et artistes. Deux orchestres permanents complètent ce paysage : un Orchestre national à Strasbourg avec 110 musiciens permanents, et l'Orchestre symphonique de Mulhouse qui compte 56 musiciens permanents.

L'Alsace est la seule région française à avoir un Théâtre National, en l'occurrence, le TNS à Strasbourg.

À Colmar, l'Atelier du Rhin-Théâtre de la Manufacture est Centre dramatique régional (CDR). De statut associatif (droit local 1908), le CDR emploie en 2006, 29 permanents dont 17 emplois de nature administrative.

Le Théâtre Jeune Public à Strasbourg (TJP) est un Centre dramatique national (CDN), soumis à un contrat dit de décentralisation dramatique ; il est également constitué en association de droit local et emploie 26 permanents. Parallèlement, tout au long de la saison, 98 personnes collaborent en contrat à durée déterminée (CDD), dont 15 administratifs, 43 techniciens et 40 artistes.

À Mulhouse, la Scène nationale La Filature, constituée en association de droit local, a été inaugurée en 1993. Elle emploie, pour la diffusion du spectacle vivant, une soixantaine de permanents en contrat à durée indéterminée (CDI) dont 11 personnes pour la direction, l'administration et la communication.

Le service technique emploie 17 permanents et fait appel parallèlement à des techniciens intermittents du spectacle. Par ailleurs, la Filature emploie 18 hôtes d'accueil.

Concernant le champ des musiques actuelles, trois scènes du type Scène pour les musiques actuelles (SMAC) se partagent le territoire : La Laiterie-Artefact à Strasbourg, la Fédération Hiéro à Colmar et le Noumatrouff à Mulhouse. La Laiterie-Artefact PRL, par exemple, outre une équipe de 12 salariés permanents, fait appel à plus de 500 contrats d'intermittents par saison. Plusieurs scènes sont conventionnées pour la danse, la musique, le théâtre ou le jeune public tels que : Pôle Sud, le Maillon à Strasbourg, les Dominicains de Haute-Alsace à Guebwiller, le Théâtre du Peuple à Bussang, les Tréteaux de

Haute-Alsace à Mulhouse et le Centre de rencontre d'échange et d'animation (CREA) de Kingersheim.

En 2005, parmi l'ensemble des compagnies d'art dramatique 21 sont aidées à la production ou reçoivent des aides spécifiques ; cinq d'entre elles sont conventionnées avec la Drac. On dénombre 6 compagnies chorégraphiques de même que 16 ensembles musicaux professionnels.

Source DRAC

Le métier de musicien : une forte précarité

Selon les statistiques nationales, en 2004, 32 000 musiciens intermittents représentent la première population en effectifs* contre 19 800 comédiens -seconde population par le nombre-, soit un bon quart (26 %) de l'ensemble de la population intermittente, artistes et techniciens confondus.

Cet effectif agrège la catégorie des "musiciens", des "artistes lyriques", des "chefs d'orchestre" et des "chanteurs de variétés" recensés par la Caisse des congés spectacles.

La part des musiciens au sein de la population totale des intermittents s'est fortement accrue entre 1987 et 2004 passant de 19 % à 26 %.

La précarisation des situations individuelles moyennes des musiciens dans leur activité d'intermittent est importante.

Leur volume annuel moyen de travail a été divisé par deux : en 1987, un musicien intermittent travaillait en moyenne 74 jours dans l'année ; en 2004, 35 jours.

Des caractéristiques particulières

Les musiciens constituent aussi la première catégorie en effectifs parmi les demandeurs d'emploi des métiers du spectacle. Parmi eux, 78 % sont des hommes ; une proportion supérieure de plus de 11 points par rapport à la moyenne des demandeurs d'emploi du spectacle.

C'est le métier du spectacle qui est le plus concerné par l'inscription de longue durée à l'ANPE.

Ils sont plus souvent bénéficiaires des minima sociaux (revenu minimum d'insertion et allocation de solidarité spécifique) : 16 % contre 13 % en moyenne pour les métiers du spectacle.

* Source : Caisse des congés spectacles - La culture en chiffres
"Le nombre des musiciens Rmistes", DEPS août 2007

Spectacle vivant et activités artistiques

Les demandeurs d'emploi des métiers du spectacle : entre emploi et chômage

Les demandeurs d'emploi des activités du spectacle, comparés à l'ensemble des demandeurs des autres professions, ont un profil particulier. Ainsi, même s'ils sont inscrits à l'Anpe, ils ne peuvent être considérés comme les demandeurs d'emploi des autres secteurs d'activité, mais plutôt comme des personnes qui exercent une "activité interrompue en permanence" du fait du secteur d'activité qui les emploie.

Leur activité relève de la catégorie "activités réduites" (moins de 78 h au cours du mois). Ainsi, étudier le profil des demandeurs d'emploi revient à étudier le profil des actifs de ce secteur, tant la limite entre activité et chômage est floue et ces deux caractéristiques (emploi et chômage) ont des frontières poreuses. Cependant, les données issues de l'Anpe permettent d'appréhender un certain nombre d'éléments et de fonction-

nements que les seules sources liées à l'emploi ne peuvent mettre en évidence.

Une demande d'emploi qui a fortement augmenté

L'évolution de la population active alsacienne a été d'environ 11 % entre 1995 et 2005. Durant cette période, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 36 % avec des oscillations conjoncturelles (baisse jusqu'en 2001, très forte hausse jusqu'en 2004, recul depuis). Pour les professionnels du spectacle, on observe une augmentation plus importante du nombre d'actifs que dans l'ensemble de l'économie. Celle-ci peut différer selon les acceptions, mais elle est nette. Ainsi, le nombre de personnes se déclarant artistes ou techniciens des spectacles au recensement de la population a augmenté entre 1999 et 2005, respectivement de 31 % et de 39 %. Le nombre d'intermittents ayant cotisé à la Caisse des congés spectacles a plus que doublé (+106 %) entre 1994 et 2003.

Par voie de conséquence, du fait même de la particularité du secteur, le nombre de demandeurs d'emploi est passé de 950 à 1 700, soit +80 % entre 1995 et 2005. À la différence des autres professions, la demande d'emploi dans le domaine du spectacle a augmenté de manière continue, sans à-coup conjoncturel, au moins jusqu'en 2003, la part des demandeurs d'emploi liée aux métiers du spectacle passant de 1,3 % en 1995 à 1,9 % de l'ensemble des inscrits à l'Anpe pour la fin d'année 2005.

Moins d'artistes de la musique et du chant au sein des demandeurs d'emploi en Alsace

En 2006, la part des demandeurs d'emploi des métiers du spectacle sur l'ensemble des inscrits à l'Anpe n'est pas identique d'une région à l'autre. Si à l'échelle nationale, du fait du poids prépondérant de l'Île-de-France, ces métiers représentent 3,9 % des inscrits à l'Anpe, cette proportion s'établit à 1,9 % pour l'Alsace.

Près de 1 700 demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle

	Alsace		Métropole hors Île-de-France	France entière
	Effectifs	Part (en %)	Part (en %)	Part (en %)
Artistes dramatiques (comédiens, acteurs...)	211	13	13	16
Artistes de la musique et du chant	430	26	33	25
Artistes de la danse (danseurs et chorégraphes)	91	5	5	5
Artistes du cirque / music-hall	52	3	5	3
Professionnels de la mise en scène et de la réalisation	121	7	5	8
Animateurs et présentateurs	42	2	3	2
Ensemble des artistes du spectacle	947	56	63	59
Professionnels du son (techniciens et ingénieurs du son)	149	9	8	8
Professionnels de l'image	76	5	4	5
Professionnels de l'éclairage	95	6	4	4
Professionnels du décor et des accessoires	146	9	6	6
Professionnels du costume et de l'habillage	34	2	2	2
Professionnels de la coiffure et du maquillage	25	1	1	1
Professionnels du montage image et son	51	3	2	4
Professionnels de la production et promotion des spectacles	162	10	9	11
Ensemble des techniciens du spectacle	738	44	37	41
Total	1 685	100	100	100

Source : Anpe, Dares, Fichier des demandeurs d'emploi 2006

Dans la répartition des métiers, l'Alsace occupe une place particulière. Alors que pour la moyenne des régions françaises hors Île-de-France, les artistes de la musique et du chant représentent le tiers des demandeurs d'emploi du spectacle, ils ne sont qu'un quart des demandeurs en Alsace. Ils sont pourtant les demandeurs d'emploi les plus nombreux. Les comédiens et acteurs, les professionnels du son, ceux de la production, ainsi que ceux du décor représentent également un poids important. Globalement, avec 44 % des demandeurs d'emploi dans le domaine du spectacle, les techniciens sont surreprésentés en Alsace (41 % pour l'ensemble du territoire métropolitain et 37 % pour les régions hors Île-de-France).

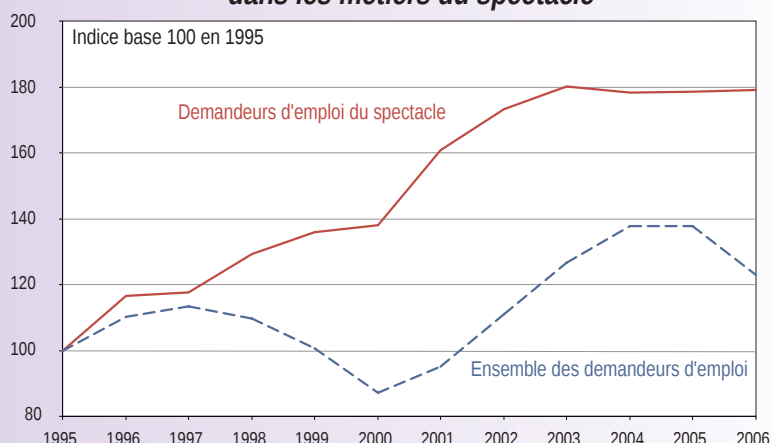
Spectacle vivant et activités artistiques

Entre activité et non-activité

La spécificité des activités du secteur culturel (représentations, créations, festivals, cinéma etc.) impose à la plupart de ces actifs une certaine norme pour l'emploi. En effet, ces activités n'étant pas de nature régulière et prolongée, elles dictent au rythme du travail les mêmes normes. Ainsi, on constate que la plupart des demandeurs d'emploi des métiers du spectacle travaillent durant leur inscription à l'agence, qu'ils sont plutôt demandeurs d'emploi de longue durée et qu'ils recherchent en majorité des activités à durée déterminée.

Ces profils sont totalement différents de ceux des autres demandeurs d'emploi de l'Anpe ; le nom de "chômeurs" représente bien mal la réalité de ces actifs, tant la frontière entre activité et emploi est liée à la nature des métiers exercés. Par exemple, la forte proportion de demandeurs de longue durée ne représente pas majoritairement des difficultés à travailler (plus de 60 % d'entre eux travaillent durant leur inscription à l'Anpe), mais révèle plutôt le fait que l'on exerce ces activités en restant inscrits à l'agence ce qui est rendu obligatoire pour les intermittents du spectacle.

Hausse constante des demandeurs d'emploi dans les métiers du spectacle



Source : Anpe, Dares, Fichier des demandeurs d'emploi 1995-2006

Au sein même des métiers, on constate aussi des différences : les producteurs de spectacles ont, par exemple, un profil plus voisin des demandeurs d'emploi "classiques", par le temps pris pour concevoir projets et animations... alors que les techniciens (son, lumière, décor) ont des rythmes d'activité beaucoup plus irréguliers.

Dans les métiers du spectacle, les demandeurs inscrits à l'Anpe sont davantage des hommes, contrairement à l'ensemble des demandeurs d'emploi où les femmes sont majoritaires. Ceci se vérifie encore plus pour les techniciens.

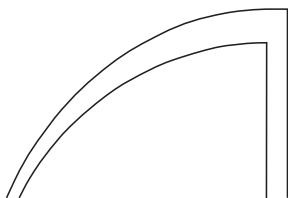
Une forte proportion d'intermittents du spectacle

À eux seuls, les artistes et techniciens du spectacle représentent 92 % des bénéficiaires du régime de l'intermittence parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi du secteur culturel. La proportion d'intermittents au sein des artistes et des techniciens inscrits à l'Anpe est semblable (48 %), même si toutes les professions ne bénéficient pas de ce régime dans la même proportion. C'est le cas de 61 % des artistes dramatiques et de 54 % des professionnels du son, mais seulement de 44 % des musiciens et 38 % des professionnels de l'image.

Des métiers aux profils différents

	Part des demandeurs d'emploi (en %)			
	niveau bac+3 et plus	ayant exercé une activité réduite en décembre 2006	demandeurs d'emploi temporaires	de longue durée (> 3 ans)
Ensemble artistes du spectacle	37	71	57	26
dont : artistes dramatiques (comédiens, acteurs...)	42	84	67	26
artistes de la musique et du chant	35	68	55	29
Ensemble techniciens du spectacle	23	70	50	23
dont : professionnels du son (techniciens et ingénieurs du son)	13	79	56	22
professionnels de l'image	30	74	42	25
professionnels de l'éclairage	7	80	65	25
professionnels du décor et des accessoires	23	71	58	15
Ensemble des métiers du spectacle	31	71	54	26

Source : Anpe, Dares, Fichier des demandeurs d'emploi 2006



Spectacle vivant et activités artistiques

Les artistes plasticiens

On compte en 2008 un peu plus de mille artistes professionnels résidant en Alsace. Ils étaient un peu plus de 800 en 2005.

Depuis 1999, leur nombre a connu une forte expansion, soit une évolution de +150 %. Cependant, l'entrée par professions étant essentiellement déclarative dans les enquêtes annuelles de recensement, on évalue plutôt les artistes plasticiens et les graphistes indépendants à 500 à partir de la nomenclature d'activités française.

À la différence des arts scéniques (spectacle vivant), les arts visuels présentent une diversité de pratiques telle, qu'il est difficile d'établir un profil professionnel type, comparable à celui des salariés intermittents du spectacle notamment.

L'économie générée par ce secteur est différente : un grand nombre d'artistes plasticiens ne perçoivent de rémunération directement liée à leur travail de création que par la vente d'œuvres, et non par l'intégration au sein d'entreprises. Ces artistes sont des travailleurs indépendants.

Depuis environ dix ans, le versement d'honoraires à des artistes, par des structures de type "musée", "centre d'art contemporain" ou "fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)" se développe ; cette pratique empirique récente ne fait l'objet d'aucune obligation. Il apparaît que moins de 10 % d'entre eux vivraient exclusivement du fruit direct de leur activité de création.

La question de la survie économique de leur activité se pose donc de façon aiguë pour les artistes qui ne sont pas représentés au sein d'une galerie, ou qui produisent des œuvres difficile-

ment vendables. Beaucoup exercent un autre métier : l'enseignement dans les écoles d'art, le graphisme, le montage vidéo, la régie... Ils pratiquent souvent la multiactivité.

Dans le domaine des arts plastiques, le paysage alsacien est pourvu d'équipements performants pour l'enseignement et la formation, de même que pour la diffusion de l'art actuel. L'École supérieure des arts décoratifs de Strasbourg (ESADS) propose en marge de son enseignement statutaire, une formation de plasticien(ne) intervenant(e) (CFPI) et délivre à cet effet un certificat. C'est à partir de leur pratique propre que les artistes sont appelés, ensuite, à intervenir auprès d'établissements scolaires, de collectivités, d'associations etc. En outre, les arts plastiques s'exposent désormais à une reconnaissance élargie par des publics plus variés ; en témoignent les succès des expositions des diplômés de l'École Supérieure des Arts Décoratifs de Strasbourg (ESADS) et de l'école le Quai "Mulhouse 00".

Les métiers de la médiation culturelle

Par ailleurs, le périmètre de l'emploi culturel ne se limite pas à l'activité artistique proprement dite. Des métiers divers accompagnent depuis une vingtaine d'années la professionnalisation des créateurs. En dehors des personnels dédiés à la médiation culturelle dans les musées, il existe des emplois de "chargé des publics" au sein du réseau associatif. Le réseau des structures publiques d'art contemporain en Alsace réunit plusieurs lieux, associatifs ou non, de diffusion, maillage précieux, réactif et sensible aux opportunités d'échanges, notamment transfrontaliers.

Enfin, en Alsace, les biennales, Itinéraires (Pays de Barr et de Bernstein) et Sélest'art (Ville de Sélestat) sont confiés à des commissaires indépendants. Ils sont le plus souvent rémunérés par des honoraires.

Les artistes auteurs relevant de la Maison des Artistes

Les artistes auteurs qu'ils soient peintres, graphistes, sculpteurs, etc. affiliés à la Maison des artistes (MDA) sont au nombre de 22 194 au niveau national en 2005 ; ils sont répartis en 12 catégories professionnelles. Parmi elles, deux catégories représentent à elles seules 70 % des effectifs. En Alsace, les artistes affiliés sont 1 011 dont 35 % de peintres, 30 % de graphistes, 13 % de plasticiens, 9 % de sculpteurs et 7 % d'illustrateurs.

Pour être affilié à la Maison des artistes, l'artiste doit justifier de la nature de son activité et de la perception d'un revenu minimal tiré de cette activité.

Source : Maison des artistes 2005

Les artistes auteurs relevant de l'Association pour la gestion de la sécurité sociale des auteurs (AGESSA)

Les auteurs qu'ils soient écrivains (auteurs littéraires, scientifiques), photographes, illustrateurs du livre, compositeurs et autres métiers d'auteur (musique, cinéma, œuvres audiovisuelles, chorégraphiques, multimédia) sont affiliés aux AGESSA et sont au nombre de 9 192 en 2005 au niveau national, répartis en 11 catégories d'importance numérique très inégale : 6 d'entre elles regroupent près de 95 % des effectifs. À elle seule, la catégorie des photographes représente un tiers des affiliés. En Alsace, ils sont au nombre de 554 ; les illustrateurs représentent 34 % et les photographes 26 % des effectifs.

Source : Maison des artistes 2005